

R E U N I O N D U 8 J U I L L E T 2 0 0 9

à 20h30

Convocation du 1^{er} JUILLET 2009

Affiché le 10 juillet 2009

L'an deux mil neuf, le huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de PONTPOINT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire.

Etaient présents :

M. RENAUD P, Maire, M. CZYZ A, M. TOPIN B, M. LIENARD P, M.DEMAISON D, M.URLI X, Mme HENRIOT D, Adjoints,
Mme LAURETTE C, Mme GOUSSEAU C, M. GIRAUD L, M. BIBAUT P, Mme PERROT A, Mme JACQUEY C, Mme AYMOZ N, M. LEBRETON JP, M. LHERMITE JP, M. CAVICCHI A, M.CHADUFAUX G,

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme LALLOYER C a donné pouvoir à M. CHADUFAUX G
M. GRANGER O a donné pouvoir à M. DEMAISON D
M. FRONIA J a donné pouvoir à M. CZYZ A
M. MAUPIN G a donné pouvoir à M. RENAUD P

Absent :

M. LEFEVRE H

Secrétaire : Mme LAURETTE C

Le procès verbal de la précédente réunion a été adopté avec la réserve suivante :

Sur la délibération concernant les Ateliers Municipaux, Monsieur BIBAUT souhaite qu'il soit précisé que, selon lui, les chiffres communiqués étaient erronés et qu'il conteste les éléments fournis avant délibération.

INFORMATIONS SUR LE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le service périscolaire du matin et du soir sera bien organisé sur la Commune à la rentrée de septembre 2009.

Le service se déroulera sur deux lieux, à l'école Massé pour Massé et Chadufaux et à l'école Lhermite pour Rostand et Lhermite. 14 enfants de

primaire et 10 enfants de maternelle pourront être accueillis sur chaque site de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h00. Les modalités de financement de ce service, entre la commune et la CCPOH, sont en cours de finalisation. L'articulation entre le service périscolaire et le service d'études surveillées reste à définir en termes de responsabilités et de participation financière des parents.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CCPOH POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire explique que la Commune mettra des locaux à disposition de la CCPOH, pour y accueillir les enfants du service périscolaire à la rentrée de septembre 2009. Les enfants seront accueillis sur deux lieux, à l'école Massé pour les enfants des écoles Massé et Chadufaux et à l'école Lhermite pour les enfants des écoles Rostand et Lhermite.

Il convient d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition des locaux pour permettre l'organisation du service périscolaire, par la CCPOH, dès la rentrée de septembre 2009.

EMPRUNT POUR LA SALLE POLYVALENTE : CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE ET SIGNATURE DE L'EMPRUNT

Monsieur LIENARD présente les propositions de trois organismes bancaires Crédit Agricole, Caisse d'Épargne et Banque Populaire. Il expose les différentes options : durée du prêt, taux fixe ou variable, ligne de préfinancement avec option de tirage ou prêt classique.

Le Conseil Municipal décide de créer une commission chargée des emprunts qui se réunira début septembre pour étudier les différentes solutions et proposer la meilleure option au vote du prochain Conseil Municipal. Cette commission sera composée de M. LIENARD, M. LEBRETON, Mme PERROT, M. DEMAISON et M. CZYZ.

TRAVAUX RUE DE LA FONTAINE SAINTE BARBE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur Le Maire indique aux membres présents la nécessité de réaliser des travaux de voirie rue de la Fontaine Sainte Barbe et de solliciter l'inscription de ces travaux sur un programme d'investissements subventionnés de l'année 2009. Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

- Subvention du Département conformément au taux d'intervention défini au programme de regroupement sur un montant de dépenses subventionnables de 21855€ HT, soit **6119.40€**.
- Financement complémentaire sous forme d'emprunt ou prélèvement sur ressources ordinaires, soit **20019.40€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contexture des travaux à réaliser rue de la Fontaine Sainte-Barbe, en 2009, telle que définie ci-dessus,
- adopte le financement proposé, soit :
 - subvention du Département : 6119.40 €
 - emprunt ou prélèvement sur ressources ordinaires : 20019.40 €
- sollicite à cet effet une subvention au moins égale à celle mentionnée au plan de financement,
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée,
- prend l'engagement d'assurer la conservation en bon état des ouvrages et, pour ce faire d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

INFORMATIONS

Par courrier du 1^{er} juillet 2009, le Conseil Général nous informe que les Communes de plus de 2000 habitants peuvent, maintenant, obtenir une subvention de 38 % sur le coût de réalisation des études de leurs Plans Locaux d'Urbanisme.

Monsieur GIRAUD rappelle que l'éclairage du terrain de boules de Moru est défaillant depuis très longtemps, Monsieur le Maire l'informe qu'une discussion sera menée sur le sujet, en bureau municipal.

Monsieur BIBAUT rappelle que les panneaux d'entrée d'agglomération et de limitations de vitesse ne sont toujours pas en place dans la ZA Moru. Il rappelle qu'un accident a eu lieu la veille. M. RENAUD demandera à nouveau à la CCPOH de faire rapidement le nécessaire.

La séance est levée à 22 heures